Substances dangereuses: classification, emballage et étiquetage

1993/0480(COD) - 09/02/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission selon la procédure prévue à l'article 143, par. 1 de son règlement intérieur (procédure sans rapport).